

# PRETREVGAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES

Les Abonnements partent du 1<sup>er</sup> et du 15 de chaque mois et sont continués  
d'office, sans avis contraire

Seine-et-Marne et départements limitrophes Un an ..... 3 fr.	<b>BUREAU ET RÉDACTION</b> Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN-BOULE ANNONCES la ligne . . . . . 20 cent	Paris et les autres Départements Un an..... 2 fr. 50
---	---	---

## ÉCHOS DE LA SEMAINE

12 Mars — Arrivée de la reine Victoria à Nice, où les honneurs militaires sont rendus à Sa Majesté Britannique.

— Les récentes dépositions du corrupteur Arton marquent un progrès sensible dans l'affaire du Panama.

13 Mars — Un groupe de 250 ouvriers sans travail déploient le drapeau rouge à l'issue d'une réunion au cours de laquelle des discours très violents avaient été prononcés. Une vive bagarre marque l'arrivée de la police, qui procède à sept ou huit arrestations.

14 Mars. — *Élections législatives.* — Dans les Bouches-du-Rhône, M. Barron, maire d'Aix, radical socialiste, est élu. — Dans l'Hérault, M. Justin Augé, Cons. Gén. radical, est élu. — Dans l'Oise, M. Bandon, Cons. Gén. radical socialiste est élu.

— Election sénatoriale dans le Finistère. M. de Chamaillard, conservateur est élu

— Un grand banquet offert, à Nogent-le-Rotrou, en l'honneur de M. Paul Deschanel, vice-Président de la Chambre député de Nogent-le-Rotrou, réunit un certain nombre de personnages politiques. Deux discours importants sont

prononcés par M. Poincaré et par M. Paul Deschanel.

15 Mars — L'explosion d'un four rotatif à l'usine du Creuzot, cause la mort de deux ouvriers et en blesse plusieurs autres.

— L'interpellation de MM. Goblet, Delafosse et Millerand, se termine par un ordre du jour de confiance en faveur du Gouvernement.

16 Mars — Une formidable explosion se produit dans un exercice de tir à bord du cuirassé russe *Sissoï-Vilki* devant l'île de Crète, entre Retymo et la baie de la Soule. On compte quinze tués et dix huit blessés.

17 Mars — M. Félix Faure, Président de la République, inaugure, à Boulogne sur Seine, les nouveaux bâtiments de l'hospice des Vieillards.

18 Mars — Le steamer la *Ville-de-Saint-Nazaire*, appartenant à la compagnie générale transatlantique, faisant le service régulier entre New-York et les Antilles, fait naufrage sur la côte américaine, au large du cap Hatteras. Soixante-seize personnes, appartenant pour la plupart à l'équipage sont noyées.

— Proclamation officielle, des conditions de l'autonomie de la Crète, par les amiraux des puissances européennes.

## CHRONIQUE LOCALE

### DAMMARTIN

La Société d'horticulture du canton de Dammartin, s'est réunie en assemblée générale, dimanche dernier, à deux heures, sous la présidence de M. Thonnerieux, secrétaire, assisté de MM. Laron, vice-secrétaire, Lemarié, archiviste et Berthault, professeur.

Après lecture et approbation du procès-verbal, il est décidé, sur l'observation d'un membre, que le jury des concours de printemps serait choisi parmi les membres de la société tenus en dehors de toute participation à ces concours.

Une somme de 20 francs est attribuée par la société à la souscription en faveur du monument à élever à Melun en l'honneur de Pasteur. Les prix attribués aux jeunes gens qui ont suivi les cours de M. Berthault en 1896, sont répartis dans l'ordre suivant :

**Premier Prix :** Georges Caminade, Médaille d'argent de 1<sup>re</sup> classe.

**Deuxième Prix :** Lépine Denis, médaille d'argent de 2<sup>e</sup> classe.

**Troisième Prix ex-æquo :** Champagne et Méret, médaille de bronze.

L'assemblée, en apprenant qu'une réduction de quarante francs a été faite sur la subvention de cent francs accordée par le département, proteste vivement contre cette mesure, en objectant avec raison, que le canton de Dammartin est un de ceux, si ce n'est celui qui paye la part la plus élevée de contributions foncières: que cette société, appelée à combattre les principes erronés des anciennes méthodes de culture et à vulgariser les théories modernes de la science horticole, dans une région très restreinte, mais où

les travaux des champs occupent la plus grande partie de la population, s'impose de grands sacrifices pour atteindre ce résultat, qu'elle a besoin, pour exercer utilement son action bienfaisante, d'être encouragée elle-même par les pouvoirs publics, et qu'elle espère que grâce à l'intervention de ses représentants on lui restituera la part de subsides dont on a cru devoir la priver cette année.

Il résulte du compte de caisse fourni par M. Boulay, trésorier, que la Société après avoir soldé tous les comptes de l'exercice 1896, reste avec un encaisse peu important qui permettra, néanmoins avec les ressources ordinaires de l'année, de faire face aux dépenses des concours de printemps et d'automne.

M. Berthault ayant la parole, fournit quelques enseignements utiles touchant la culture du chrysanthème.

Le zèle professeur qui a surtout en vue le développement intensif de la fleur, s'attache à faire valoir à un certain point de vue, les avantages du système qu'il préconise, à l'encontre de certains chrysanthémistes qui accordent une valeur égale à l'ensemble de la plante et donnent des soins simultanés au feuillage et la fleur.

**Apports.** — Une prime de 2<sup>e</sup> classe est accordée à M. Lépine pour un lot de cinéraires d'une bonne culture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

— M. Froy, loueur de voitures revenant de Meaux, samedi dernier, est tombé accidentellement de sa voiture au bas de la côte de Dammartin et s'est fracturé la jambe en deux endroits. L'état du blessé est aussi satisfaisant que possible.

### SAINT-MARD

M. Aubry, cultivateur demeurant à Saint-Mard, a été victime du vol d'un cheval comblé avec une audace vraiment inouïe.

Samedi soir, le nommé Leclerc, garçon d'écurie, s'était couché, comme de coutume, avec ses chevaux au nombre de deux. Le lendemain matin vers cinq heures en se réveillant, il constatait que le cheval gris pommelé avait disparu et que l'autre était détaché.

Leclerc voulut sortir; la porte était fermée à l'extérieur, il dut appeler pour qu'on vint lui ouvrir. Mme Aubry qui trayait ses vaches entendit les appels du domestique et vint le délivrer.

Bien que Leclerc couchât derrière les chevaux et près de la porte, il n'a absolument rien entendu. Tous les soirs il avait l'habitude d'attacher la porte à l'intérieur avec une ficelle; samedi il avait négligé de le faire.

Le garde-barrière du passage à niveau de la route départementale n° 21 M. Janvier a vu passer, entre minuit et une heure, un individu monté dans une voiture à deux roues, attelée d'un cheval. Un autre cheval était attaché à côté de celui qui était attelé.

Le cheval volé est gris pommelé; il a le toupet presque blanc et est âgé de six ans; il mesure 1m.60 à 1m.65, et est estimé 4.300 francs.

(Echo de la Brie.)

### LONGPERRIER

A propos d'un vol de poules commis à Longperrier, au domicile de Mme Leroy, nous avons parlé, la semaine dernière, de la découverte faite non loin de là, d'une pioche de carrier, abandonnée par son propriétaire, et nous laissons entrevoir la crainte

qu'elle eut servi à quelque effraction de cambrioleur. En effet, cet outil a servi à ouvrir au moyen d'une pesée, la porte d'un cellier contenant une provision de pommes dont on a enlevé un hectolitre environ.

Le vol a dû être commis il y a une dizaine de jours et jusqu'à présent l'auteur de ce larcin a négligé de venir réclamer sa pioche.

### NANTEUIL-LE-HAUDOIN

On lit dans le *Journal de Senlis* :

Nous venons d'apprendre, officiellement, une nouvelle dont seront enchantés les contribuables des perceptions de Nanteuil et du Plessis-Belleville. Le projet de dislocation de l'une des trois perceptions du canton de Nanteuil, qui avait été préparé par le dernier receveur des finances de Senlis, et qui sommeillait dans les cartons du ministère, vient d'en sortir grâce à l'obligeante intervention de notre dévoué député et va recevoir exécution. Tous ceux qui sont en rapports avec les deux sympathiques percepteurs MM. Digeon, du Plessis, et Gamet, de Nanteuil, applaudiront à cette combinaison, qui diminue les charges de l'État par la suppression d'un fonctionnaire, et améliore la situation des deux autres par l'attribution qui leur est faite de plusieurs communes relevant autrefois de la perception de Baron. Nous adressons à MM. Digeon et Gamet, toutes nos félicitations pour l'avancement bien mérité qui leur est accordé.

— Grangier, l'individu condamné dernièrement à 3 mois de prison pour vol dans la caisse de M. Pezant, cafetier hôtelier à la gare, a dû, à l'expiration de sa peine, être interné à Clermont pour ramollissement cérébral.

Il s'échappa ces jours-ci de l'hospice et était rattrapé par la gendarmerie à Borest, se dirigeant sur Nanteuil.

#### MONTAGNY

Fontaine Louis, 54 ans, charretier à Montagny, l'auteur de la tentative d'assassinat commis dans la soirée du 28 février vient d'être mis en état d'arrestation, en vertu d'un mandat d'amener.

#### Recrutement

Dans le but de faciliter les répartitions des dispenses à accorder aux Réservistes et Territoriaux, MM. les maires sont priés de faire connaître à leurs administrés qui doivent accomplir une période dans l'année et qui se trouvent réellement dans les conditions de bénéficier de cette faveur comme par exemple, indigent et chargé de famille; d'établir leur demande dès l'apposition des affiches de convocation qui sont placardées dans leur commune au commencement de l'année, en y joignant les pièces énoncées ci-dessous sans attendre leur ordre d'appel pour produire leur demande.

Pièces à produire :

1° *Demande de l'intéressé*, légalisée par le maire.

2° *Un relevé des contributions* payées par la famille, le postulant et sa femme, certifié par le percepteur.

3° *Un avis motivé de 3 pères de famille* résidant dans la commune, ayant un fils sous les drapeaux et jouissant de leurs droits civiques et politiques. Cet avis est consigné sur un certificat dit N° 5. Toutes ces pièces sont établies sur papier libre.

4° *Remettre le dossier ainsi constitué à la gendarmerie.*

## Police Correctionnelle de Meaux

Audience du 17 Mars 1897

*Juilly.* — Les nommés Louge Jean-Pierre, 35 ans, bouvier, et Bierre Albert, 29 ans, charretier, étaient dans un champ à faire une meule, lorsqu'une discussion éclata entre eux. Bientôt ils en vinrent aux coups. Bierre qui était sur la charrette, reçut dans la poitrine un coup de tête de Louge qui le fit tomber à la renverse. Dans sa chute, il s'est cassé la jambe.

Poursuivis tous deux pour coups réciproques. Louge est condamné à 50 fr. d'amende; Bierre, qui profite de la loi Bérenger, n'en récolte pas moins pour 16 francs.

*Vinantes.* — Bonnereau Claudine, âgé de 18 ans, exerçant la profession de bouvier est poursuivi pour coups et blessures sur la personne d'un Belge nommé Deriche.

Tous deux travaillaient pour le compte du même patron.

Le 28 février, une discussion s'élevait entre eux pour un motif des plus futiles. A bout d'arguments, Bonnereau porta plusieurs coups de poing et de pied au pauvre Popol.

Il s'en tire avec 25 fr. d'amende.

*Saint-Mesmes.* — Le nommé Bougard Vincent, 26 ans, qui a déjà purgé six condamnations, est appelé à la barre avec son épouse. Bougard Louise, âgée de 20 ans, pour vol.

Le 8 courant, le maire de Gressy envoyait son cocher à la gare; comme il pleuvait, ce dernier rentra chez un marchand de vins après avoir mis sur son cheval deux couvertures. Vinrent à passer les époux Bougard, qui ne trouvèrent rien de mieux que de soulagier le cheval de ses couvertures.

Poursuivis, ils les jetèrent dans un fossé.

Bougard récolte 3 mois et 1 jour de prison, et son épouse s'en tire avec 4 mois.

## NOTABILITÉS LOCALES

(Notices extraites du *Dictionnaire biographique des notabilités de l'Oise*, publié par Henri Jouve, Paris, 1893).

AUMALE (HENRI-EUGÈNE-PHILIPPE-LOUIS d'Orléans, duc d'), né à Paris, le 16 janvier 1822.

M. le duc d'Aumale est le quatrième fils du roi Louis-Philippe et de la reine Marie-Amélie.

Élève du Collège Henri IV, il y remporta des succès universitaires.

Héritier du dernier des Condé dont il a recueilli l'immense fortune, il entra au service en 1839, comme sous-lieutenant. L'année suivante, il était chef de bataillon, et se trouvait désigné pour prendre part, comme aide de camp de son frère aîné, le duc d'Orléans, à l'expédition contre Médéah.

La première rencontre eut lieu à Affroun. C'est là que le prince reçut le baptême du feu (25 avril). Quelques jours après, le 12 mai, il assistait au passage du col de la Mouzaïa, allant sur les points les plus menacés porter les ordres de son frère. Les chefs qui commandaient à Mouzaïa s'appelaient le maréchal Valée, le général Duvivier, les colonels Changarnier et Lamoricière.

Le duc d'Aumale est resté émerveillé de cette superbe et ardente infanterie qui, malgré un ennemi plus nombreux, admirablement retranché et préparé de longue main à cette guerre, enleva au pas de charge les contreforts de Mouzaïa.

Aussi, pour le prince, aucune arme n'est supérieure à celle-là.

Il est fantassin dans l'âme.

La galerie de Chantilly renferme une aquarelle de Bellangé représentant cet assaut du col de Mouzaïa auquel le prince prit part avec toute la fougue de ses vingt ans. Ce fut pour nous un succès d'une portée considérable, car si on avait échoué, la perte de l'Algérie était la conséquence de cet échec.

Lieutenant-colonel, à la suite de cette expédition, le duc d'Aumale eut un instant le commandement de son régiment, le 24<sup>e</sup> de ligne. Obligé de rentrer en France pour y soigner une de ces fièvres tenaces qui éclosent avec les lauriers-roses, il retourna en Algérie avec les étoiles de maréchal de camp; il entreprit aussitôt, sous la direction du général Bugeaud, cette série de hardis coups de main qui l'ont rendu célèbre.

Pour habituer le jeune officier général à la direction des diverses armes, le « Père Bugeaud » lui confia le commandement de Médéah. Il s'y trouvait, en janvier 1843, quand Abdel-Kader reparut dans la contrée et souleva de nouveau contre nous le bassin du Haut-Chétiff. Au mois d'avril, il recevait l'ordre de coopérer à la poursuite de la Smala d'Abd-el-Kader.

La prise de la Smala, ce coup de main hardi qui produisit une si profonde impression, est resté justement célèbre. Ce fait d'armes mérite qu'on s'en glorifie, non seulement par son éclat et ses résultats, mais surtout par la conception de l'expédition et la rapidité avec laquelle elle fut conduite. Le colonel Charras a dit de la prise de la Smala que, pour tenter une telle aventure, « il fallait avoir vingt-trois ans, ne pas savoir ce que c'est que le danger ou bien avoir le diable dans le ventre. » C'est réduire ce fait d'armes à un coup de tête heureux. En réalité, nulle affaire ne fut mieux préparée et exécutée.

La nouvelle que la Smala était dans le voisinage de Boghar étant parvenue au duc le 9 mai, le jeune général mit aussitôt Boghar en état de défense. Le 10, il partait de ce poste avec 1.300 fantassins et 800 chevaux. Avec cette colonne, il parcourut en tous sens les hauts plateaux de Boghar. Le 16, il dirigeait en personne une rencontre de cavalerie avec le lieutenant-colonel Morris, des chasseurs et le colonel Yousof, des spahis, quand on découvrit tout à coup la Smala de l'émir.

Depuis qu'il avait perdu ses capitales successives, Abd-el-Kader traînait après lui sa famille, ses ministres, ses arsenaux, ses serviteurs, ses munitions. Plusieurs milliers de soldats réguliers étaient chargés de protéger cette horde. On évalue à 20.000 le nombre des êtres humains, hommes, femmes ou enfants ainsi réunis.

Les conseillers du duc d'Aumale opinèrent pour que les 500 cavaliers n'engageassent pas une lutte démesurée. Seul, le duc d'Aumale fut pour l'attaque immédiate, la retraite lui paraissant plus dangereuse que la brusque agression du campement.

En un instant sa résolution fut prise; formant trois groupes de sa cavalerie, il fondit avec ses 500 sabres sur l'immense cohue qui ne s'attendait pas à une surprise. Inutile de faire ici le récit de ce combat d'une heure où 500 français housculèrent 5.000 guerriers, en tuèrent 300, firent plus de 3.000 prisonniers, enlevèrent un canon, quatre drapeaux, toutes les richesses de l'émir, ne perdant eux-mêmes que neuf tués et douze blessés.

Nommé lieutenant-général et commandant supérieur de Constantine, il fit l'expédition de Biskra.

Gouverneur général de l'Algérie le 21 septembre 1847, il remet le 3 mars 1848, ses hautes fonctions au général Cavaignac et va rejoindre sa famille

sur la terre d'exil, à Twic-Kenham, en Angleterre.

Là, il publie ses recherches sur la *Captivité du roi Jean* et sur le *Siège d'Alésia* et fait paraître, dans la *Revue des Deux-Mondes*, deux travaux sur les *Zouaves* et les *Chasseurs à pied* et une étude sur l'Autriche. Sa *Lettre sur l'Histoire de France* est saisie et son *Histoire des princes de Condé*, qui devait lui ouvrir les portes de l'Académie française, ne put voir le jour qu'en 1866.

Après nos premiers désastres, M. le duc d'Aumale demanda l'autorisation de venir combattre pour la patrie menacée. Mais cette faveur lui fut refusée.

Élu représentant de l'Oise à l'Assemblée Nationale, en 1871, M. le duc d'Aumale siégea au centre droit.

Chargé de présider le conseil de guerre qui eut à juger le maréchal Bazaine, M. le duc d'Aumale dirigea avec habileté les débats de ce douloureux procès.

En 1873, il fut appelé au commandement du 7<sup>e</sup> corps d'armée à Besançon. À l'avènement de M. Jules Grévy à la Présidence de la République, il fut relevé de son commandement. Quelques années après, il était rayé des cadres de l'état-major général, ainsi que tous les princes appartenant à des familles ayant régné sur la France.

Expulsé de France, à la suite d'une lettre adressée au Président de la République (16 juillet 1886), il se retira à Bruxelles. Deux mois après il faisait don à l'Institut de France de son magnifique domaine de Chantilly.

M. le duc d'Aumale est rentré en France en 1889.

Il appartient à l'Institut à un triple titre: comme membre de l'Académie française, comme membre de l'Académie des beaux-arts et comme membre de l'Académie des sciences morales et

politiques.

De 1871 à 1886, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où il a été frappé d'inéligibilité, par application de la loi d'exil, il a présidé le Conseil général de l'Oise.

Il est grand croix de la Légion d'honneur depuis le 28 avril 1842 et membre de la Toison d'or.

M. le duc d'Aumale est veuf de la princesse Marie-Caroline-Augustine de Bourbon. De son mariage avec cette princesse, M. le duc d'Aumale avait eu deux fils: Louis-Philippe-Marie-Léopold d'Orléans, prince de Condé, né à Paris le 15 novembre 1845, mort en 1866, à Sydney, et François-Louis-Marie-Philippe d'Orléans, duc de Guise, mort le 25 juillet 1872, à l'âge de dix-huit ans.

Nous avons donné plus haut la liste des ouvrages de M. le duc d'Aumale.

*L'Histoire des princes de Condé pendant les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, l'œuvre capitale du prince, n'est pas encore terminée. Elle formera 7 volumes. in-8. J. AMBROSINI

#### UN PLAISANT CONFLIT

Une petite commune d'un département de l'Ouest a loué pour y installer la mairie, une partie de maison séparée seulement par une légère cloison de l'autre partie habitée par un tranquille locataire.

Or cette commune possède une fanfare et les répétitions ont lieu trois fois par semaine de huit à onze heures du soir dans le local municipal. D'où furent du voisin qui, couché en même temps que ses poules, est troublé dans son sommeil par les mugissements des cuivres, les éclats des cornets à pistons et le tonnerre de la grosse caisse.

Aux protestations du malheureux on a opposé le fameux « chacun chez soi. » Phrase maladroite et qui n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd.

Toutes les fois que le Conseil se réunit, l'irascible voisin s'offre sa revanche. Assisté de toute sa famille, armée de chaudrons, casseroles, etc., il fait derrière sa cloison un épouvantable charivari. Ces jours-là, c'est grande récréation pour les enfants.

Il n'y a pas moyen de s'entendre, il faut s'en aller. Voilà un mois que cela dure; le conseil municipal ne peut plus siéger, et l'on se demande quand cette étrange situation prendra fin.

#### NAPOLÉON CALLIGRAPHIE

Un jour, à Saint-Cloud, l'Empereur voit venir à lui un veillard tout cassé et de très pauvre apparence:

« — Que voulez-vous, mon brave homme? demande Napoléon.

— Sire.... je suis M. Dupré?....

— Dupré?.... Attendez donc.... Dupré?....

— Mais oui: Sire, Dupré, rappelez-vous, c'est moi qui fus votre professeur d'écriture à Brienne. »

On sait que Napoléon, infiniment nerveux, impatient et actif, avait une écriture détestable qui, de plus en plus, à la suite des innombrables préoccupations de son règne, devint un griffonnage à peu près illisible.

L'Empereur, à la timide requête du bonhomme, répond par un franc éclat de rire accompagné de ces paroles textuelles au solliciteur abasourdi:

« — Ah! oui, Dupré, parfaitement.

C'est vous qui avez été mon professeur d'écriture?... »

Le beau fichu élève que vous avez fait là! Je vous en fais mon compliment! »

Il n'en retint pas moins gracieusement Dupré pendant quelques instants, et le lendemain le vieux professeur de calligraphie recevait le brevet d'une pension de 1,200 francs.

**A CÉDER**  
**BON FONDS** d'Épicerie & Commission  
*S'adresser pour tous renseignements à M. CONREUX, à Saint-Souplets.*

**LE CIDRE ET LE POIRÉ**

Revue mensuelle des intérêts pomologique et des arbres fruitiers de grande culture.  
*Chaque numéro se compose de 52 pages in-8° raisin.*

PARAISANT LE 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS

Adressez tout ce qui concerne la Rédaction, et Administration à M. P. MULLIER, directeur, Villa des Tillouls, à Nanterre (Seine)

**VIENT DE PARAÎTRE**  
**ERMENONVILLE**  
**ANCIEN ET MODERNE**

par E. LEMARIÉ

Un vol. illustré de 134 pages in-18  
*Tiré à 250 exemplaires numérotés*

1 fr 50. Franco par la poste, 1 fr. 75

**Librairie-Papeterie E. LEMARIÉ**

**REGISTRES**

Règle Journal, couverture toile, format  
 Pot in-folio 30—20 La main 0 fr. 55  
 Couronne in-folio 35—24 La main 0 fr. 65

**Enveloppes bulles glacées**

Commerciales et administratives  
 15—12 Le mille 2 fr. 00

**CARTES DE VISITES**

Bristol ivoire transparent  
*depuis 1 fr. le Cent.*

**Dépôt des encres :**

Noires et de Couleurs des marques :

**Mathieu-Plessis**

Ville de Paris

Antoine — Maurin, etc.

5, 10, 15, 20, 25 centimes le flacon.

**Étude de M<sup>e</sup> Dangoise, notaire à Dammartin.**

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Dangoise, le 27 février 1897, M. Jules-Désiré-François NOHMAND, de Thieux, a cédé à M. et M<sup>mes</sup> Jules-Adelmar GROSHOIS, le fonds de charbonnage, menuiserie et serrurerie qu'il exploitait à Thieux. L'entrée en jouissance a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars 1897.

**DÉPOT DE MATÉRIAUX**

Fers, fonte, Acier, tôle, zinc, plomb  
 bois de construction, charbons & coke

**L. DESCHAMPS**

Route de Jully,  
 en face la gare de Dammartin

**St-MARD-DAMMARTIN (S.-et-M.)**

PRIX-COURANT sans escompte 1800-07

<b>Grosse Houille Charleroi</b>	les 100 ka	
1 2 gras, sans fumée 1 <sup>re</sup> qualité		3.80
<b>Gaillotin français</b>		
1 2 gras, sans fumée 1 <sup>re</sup> qualité		3.50
<b>Charbon de Forge</b> (noisettes lavées)		3.50
<b>Gailloterie de Mons</b> p. machines		3.20
<b>Tout-venant</b>	—	2.60
<b>Briquettes</b>	—	2.70
<b>Boulets de Charleroi</b>		
pour chauffage économique	3 »	
<b>Coke de gaz n° 0</b>	l'hectol.	1.45
<b>Coke grésillon de forge</b>	—	0.95
<b>Anthracite anglais</b>	les 100 k	
(great mountain)		6

*Marchandises prises au dépôt, transport en plus suivant distance.*

Pelles de terrassier, acier fondu, bout trempé

5'	6'	manches
1.10 - 1.30		0.90

Fourches à cailloux 9 dents		7.50		
Fourches à crocs à fumier 4 dents		2.75		
Fourches à bêcher 4 dents		3.80		
Fourches à betteraves		1.90		
Fourches à foin	1=65	1=80	2=10	
—	2 dents	1.40	1.50	1.75
—	3 dents	1.90	2 »	2.20
Louchets, Rateaux, Binettes parisiennes				
Fourches à douilles, Poulies de puits.				

**Lessiveuses en tôle forte galvanisé, très solides**

avec Tube. Injecteur et Créneaux mobiles  
 Contenance: 40 l. 55 l. 70 l. 90 l. 130 l.

Prix: 11 fr. 13 fr. 15 fr. 19 fr. 23 fr.  
 Foyers: 12 fr. 12 fr. 14 fr. 14 fr. 20 fr.

Prix total: 23 fr. 25 fr. 29 fr. 33 fr. 43 fr.

Les foyers sont tout en fonte, brûlant bois et charbon de terre.

Seaux de ménage en tôle galvanisée 1 fr. 00

Seaux d'écurie " très-forts 3 fr. 25

Paniers de nez pour chevaux, 0 fr.60 et 0f.70

**Grillage galvanisé, ronces et poteaux en fer**

**Directeur-Gérant: E. LEMARIE**

Imp. E. Lemarié à Dammartin